



COMMUNIQUE DU 21 JUIN 2017

**PRISE DE POSITION CONTRE LES CIRCONCISIONS AU CHU HABIB BOURGUIBA A SFAX**

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins condamne la pratique des circoncisions non médicalisées réalisées le 20 juin 2017 à l'Hôpital Habib Bourguiba de Sfax d'autant plus qu'elles ont été pratiquées illégalement par des circonciseurs traditionnels sans aucune qualification et dans une structure publique en exposant au passage les enfants circoncis à des risques de complications graves.

Cependant, nous appuyons toutes les actions caritatives et sociales offrant aux familles nécessiteuses la possibilité d'une circoncision à titre gracieux mais dans le strict respect des conditions de sécurité pour ces enfants et dans le respect des règles de bonnes pratiques de cet acte qui restera tout de même un acte médical à réaliser par des chirurgiens ou des médecins compétents comme l'a rappelé la circulaire n°13 du 8 février 2016 du ministre de la santé.

Nous appelons tous les médecins responsables des services de chirurgie des structures sanitaires publiques à prendre toutes les précautions pour assurer une sécurité optimale lors de la pratique des actes de circoncision et à veiller au respect de la vie et de la personne humaine qui devrait constituer en toute circonstance le devoir primordial du médecin. Nous rappelons aux médecins que sont interdites toutes facilités accordées à quiconque se livre à l'exercice illégal de la médecine et que ces infractions sont passibles de sanctions disciplinaires.

Nous appelons aussi les parents à confier leurs enfants à des médecins et à des établissements de santé, publics ou privés, qui leurs assurent les normes d'asepsie et de sécurité optimale.

